

DROIT DISCIPLINAIRE

Description courte

Durée (en heures)

21

Public concerné

Chefs d'entreprise, Responsables RH, Managers, Reponsables services juridiques.

Prérequis

Aucun car formation sur mesure.

But de la formation

- Appréhender les différentes classes de sanction.
- Identifier les limites légales en terme de sanction.
- Cerner les comportements inadaptés en milieu professionnel.
- Maîtriser les procédures de sanction.

Programme

Définir le droit disciplinaire :

- Qu'est ce que le droit disciplinaire?
- Quel est son champ d'action, sa portée?
- Quels en sont les acteurs (internes et externes)?
- Quelle est sa légitimité?

Évaluer et comprendre la gravité de la faute :

- Définir les caractéristiques principales d'une faute professionnelle ;
- Catégoriser les fautes ;
- Les rôles des différents acteurs dans l'analyse de la faute ;

- Évaluer la gravité de la faute ;
- Les moyens légaux pour constater une faute ;
- À quel moment constater la faute?

Adapter la sanction à la faute :

- Sélectionner une sanction en fonction de la gravité de la faute ;
- Les sanctions possibles et interdites sur le plan légal ;
- Exploiter le règlement intérieur pour déterminer la sanction ;
- Utiliser les outils de communication ;
- Analyser le comportement du salarié ;
- Prévenir l'insubordination ;
- Ce qui ne relève pas de la sanction.

Les risques légaux de la sanction professionnelle :

- Éviter les discriminations ;
- Se protéger des risques légaux encourus suite à une sanction professionnelle ;
- Le respect des droits du salarié ;
- Préparer sa défense aux prud'hommes suite à un litige lié à une sanction professionnelle.

Moyens pédagogiques :

- Code du travail ;
- Le droit disciplinaire à travers la jurisprudence. Une analyse des arrêts de la Cour de Strasbourg, de la Cour constitutionnelle et de la Cour de Cassation - LARCIER ;
- Droit disciplinaire, évaluation des salariés - Liaisons ;
- Quel pouvoir disciplinaire pour l'employeur ? Mise en oeuvre, exercice et formalisation du pouvoir - Gereso.

Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.